

Le 9 mars 2017

Comité de suivi « décroisement Sécurité routière » du 8 mars 2017_

DESTINATION FINALE 3 ?

Pour FO, les agents ne sont pas des pions !!

<u>Passage en force</u> : ce qui devrait être un groupe de travail « amont » se transforme en « COSUI »

<u>Lieu</u>: Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières <u>Présidence</u>: DSCR en présence des DRH Intérieur et MEEM (en l'absence des autres ministères concernés!) <u>Participants</u>: OS du CTM du MEEM et du MI/CT des DDI <u>Documents transmis</u>: note de présentation <u>ici</u> et effectifs globaux <u>ici</u>

A retenir suite aux exigences formulées par FO:

- → le Ministère de l'Intérieur (MI) s'engage à organiser une réunion ultérieure en présence de l'Inspection Générale de l'Administration pour évoquer les conclusions du rapport de 2016 (bilan du transfert des missions du MEEM vers le MI)
- → le MEEM indique être dans l'impossibilité de fournir une cartographie nominative fiabilisée des agents susceptibles d'être transférées, au regard notamment de l'imbrication de l'exécution des missions MEEM/MI dans les services
- → le MI refuse d'étudier la possibilité de prolonger la convention MEEM/MI sur 2019, condition pourtant nécessaire pour ne pas placer les agents dans une souricière (mais n'est-ce pas l'objectif?)
- → le MI refuse de donner des instructions aux préfets de département ayant déjà lancé le transfert des missions en préfecture sous l'égide du plan «Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG)...sauf à ce que les organisations syndicales ne baissent la garde sur leurs revendications et « on verra pour la suite »

Pour FO, les conditions d'une concertation loyale et transparente n'étaient pas réunies. FO a donc claqué la porte de ce premier comité de suivi, indiquant attendre la fourniture d'éléments incontournables (présentation du rapport de l'IGA et cartographie des agents concernés), ainsi que des inflexions politiques notoires (prolongation de la convention MEEM/MI sur 2019 a minima et moratoire sur les restructurations touchant les missions sécurité routière dans le cadre de PPNG).

<u>Déclaration préalable FO</u>: Un appel à la loyauté, à la transparence...et tout simplement au respect des agents!»





Les mensonges de l'administration

Le transfert se fera sur la base du volontariat : à condition de trouver un autre poste entre temps !

Les agents suivent leur poste : c'est faux pour la plupart d'entre eux exerçant des missions partagées MEEM/MI, leur poste sera donc redéfini. Et quid des agents des autres ministères (Agriculture et Finances) ?

Les agents auront la possibilité de candidater sur un cycle de mobilité du MEEM (et ceux des autres ministères alors?): les agents ne savent pas individuellement s'ils sont concernés, ils n'ont donc eu aucune possibilité de s'inscrire dans le seul cycle permettant une prise de poste avant le 1er janvier 2018! D'autant qu'un certain nombre d'entre-eux sont déjà entraînés dès 2017 contre leur gré dans le tourbillon plan « Préfecture Nouvelle Génération »...

Des engagements de façade pris sous la pression...qui n'engagent personne au delà de mi-2017!

Un décroisement en 2 vagues...mais avec au moins la moitié des agents au 1^{er} janvier 2018 (prioritairement les agents à temps plein sur les missions sécurité routière...mais là aussi qui sont-ils?)

Pas de mobilité forcée tout de suite...mais tout devient possible fin 2019

Affichage de la nécessité de préserver la diversité des formations, des compétences et des parcours professionnels des agents...bref tout ce qui n'a pas fonctionné lors des 2 premiers épisodes de décroisement MEEM/MI



Les chiffres clés (source VisioM-Postes)

- 850 agents (2016) exerçant la plupart du temps des missions sécurité routière à temps partiel (630 ETP)
- 17 % AA+ / 44 % B / 38 % C / 1 % OPA
- 83 % niveau départemental / 11 % DREAL / 4 % DOM
- 21 corps de fonctionnaires issus de 4 ministères, des PNT, des OPA, des emplois fonctionnels

Pourquoi s'obliger à devoir répondre des questions insolubles...en générant soi-même les questions ?

L'expérience tirée de chantiers de décroisement budgétaires précédents est claire et sans appel !

Une résultante perdant/perdant pour les agents, les service et les missions de par l'ampleur des questions soulevées...mais jamais anticipées :

- Quelles conséquences de ces transferts **sur le positionnement administratif des agents** (21 corps issus de 4 ministères, des PNT des OPA et des emploi fonctionnels n'ayant souvent pas d'équivalence au MI) ?
- Quelle autorité de gestion et autorité hiérarchique ?
- Quelle procédure de publication des postes et des affectations ?
- Sur les **régimes indemnitaires** des agents, la cotation des postes, le montant des astreintes ?
- Quid de l'action sociale et la médecine de prévention ?
- Quid des droits syndicaux ?
- Quelles instances de dialogue social compétentes aujourd'hui et dans la durée ?
- Les agents qui souhaiteront ne pas suivre leurs missions se verront-ils opposer un avis défavorable sous motif de délai de présence sur leur poste actuel ?
- Les agents qui souhaiteront postuler sur ces postes ou les quitter se verront-ils opposer des levées de compteurs entrant/sortant, ou des conditions de délai de présence ?
- Quelles modalités de **désignation des agents « décroisés »** (tirage au sort) ?
- Qui est compétent pour ce transfert/où se déroule le dialogue social ? CTM de chaque ministère gestionnaire et CT des DDI...enfin si dialogue social il y a !
- Quelle **possibilité de refuser** est laissée aux agents de ne pas basculer sur le BOP du MI ? Ou bien quelles modalités pour demander leur accord ?
- **Quel droit de remord** ? Quelle possibilité de retour dans sa structure actuelle en cas d'absence de poste budgétaire ?
- Au delà du transfert, quel mode d'alimentation des compétences dans la durée en préservant la diversité des parcours et compétences ?
- Quel risque d'enfermer les personnels dans une **filière étanche dont ils ne pourront plus sortir,** au détriment de l'enrichissement de leurs compétences ?

Pour FORCE OUVRIERE, viser un décroisement budgétaire individuel des missions liées à la sécurité et à la circulation routières en DDI, DREAL et DEAL serait suicidaire pour l'exercice de missions stratégiques pour l'Etat, pour la pérennité des compétences nécessaires, pour la cohérence et la robustesse de l'organisation dans les services, et remettraient une nouvelle fois en cause les droits des personnels.

Et maintenant?

FO demande des inflexions politiques, sous l'égide du SGG (rencontré en bilatérale par FO le 9 février – compte-rendu <u>ici</u>), à l'occasion du prochain CT des DDI du 23 mars (moratoire PPNG/sécurité routière et report du couperet du 1^{er} janvier 2018 par prorogation de la convention MEEM/MI).

FO attend la fourniture des éléments préalables à toute concertation, décision ou mesure (conclusions du rapport IGA sur le transfert de la sécurité routière du MEEM au MI, cartographie des agents)

En tout état de cause, **FO exclut tout transfert au 1^{er} janvier 2018** pour les 850 agents concernés – qui ne le savent pas encore - et exige :

- → la prorogation de la convention entre les 2 ministères a minima pour 2017/2018, sans préjuger du paysage ministériel qui sera en place mi 2017 ;
- → l'engagement sur un moratoire sur les transferts de postes en préfecture sous couvert du plan « Préfecture Nouvelle Génération »

L'occasion d'éviter de rendre l'absurdité non réversible à quelques mois des échéances électorales!!



Le congrès appelle la FEETS-FO à combattre tout nouveau décroisement budgétaire entre ministères au détriment des agents et des compétences portées.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017